

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p align="center">Séance du 13 novembre 2018</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 32 Suppléants Présents : 2 Absents : 2 Pouvoirs : 1 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 221/2018</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le treize novembre à vingt heure, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 07 Novembre 2018</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants : Alain CHAMOSSET représenté par Patrick FALCOZ, Jean VIOLLET représenté par Sylviane STOLL</p> <p>Pouvoirs : Christian VERMELLE donne son pouvoir à Jean-Paul FORESTIER</p> <p>Absents : Carine LAVAL, Pascal COULLOUX</p> <p>Monsieur Gilles PASCAL est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : ENVIRONNEMENT - Reconstruction de la déchetterie de Frangy

Contexte :

La Communauté de Communes Usse et Rhône gère 3 déchetterie sur son territoire : Seyssel / Saint Germain sur Rhône et Frangy

Depuis 2015 (ex CC Val des Usse), La déchetterie de Frangy fait l'objet d'un arrêté de la DREAL (en accord avec l'arrêté ministériel du 27 mars 2012) portant mise en demeure de mise en conformité sur plusieurs points :

- SECURITE : Sécurisation des bennes et des quais pour la prévention des chutes et des collisions (risques pour la sécurité des personnes).
- INCENDIE : Aucun moyen de lutte contre les incendies présent sur le site. Aucune canalisation d'eau potable présente et la « poche à incendie » a été vandalisée et est donc inopérante.
- POLLUTION : Collecte des eaux résiduaires/ruissèlement avant rejet au milieu naturel.
- ACCES : Voirie trop étroite pour la circulation. Glissement de terrain en direction des Usse. Risque de chutes des usagers et véhicules (passage de camions) dans le talus.

Remarques Générales sur le site / Fonctionnement :

1. Le site est obsolète, le génie civil d'origine (1991) est en très mauvais état. Les murets et les quais sont fissurés, lézardés,
2. Le site est exigu et saturé. Difficulté de gérer les flux de déchets actuels.

Cette déchetterie est toutefois en position centrale sur le territoire de la CC Usse et Rhône avec un zone de chalandise de 8 600 habitants (soit 40 % de la population), d'où l'importance d'avoir un site adapté au flux de déchets entrant, lesquels augmentent régulièrement.

Au vu des contraintes techniques et financières de la réhabilitation sur site, le choix est porté sur une reconstruction entière du site, à proximité, sur du terrain appartenant à un privé et se situant sur la commune de Frangy.

Suivant les éléments fournis dans l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet Montmasson, le cout global de l'opération est estimé à 1 264 000 € et détaillé comme suit :

ESTIMATION des DEPENSES en Hors Taxes :

- Etudes.....	30 000	€
- Travaux.....	1 080 000	€
- Frais maîtrise d'œuvre, assistance technique.....	100 000	€
- Acquisition foncière.....	54 000	€
	Total =1 264 000 €	

Financement

La CCUR a établi un plan de financement du projet comme suit :

- PLAN de financement PREVISIONNEL :

AIDES attendues	Montant € HT	%	Observations
ETAT			
DETR 2018	252 800 €	20%	
CONSEIL DEPARTEMENTAL 74			
FDDT 2018	252 800 €	20%	
Total aides publiques	505 800 €	40 %	
AUTOFINANCEMENT			
→ dont Emprunt	379 100 €	30%	
→ dont Fonds propres	379 100 €	30 %	
Total autofinancement	758 200 €	60 %	
Total OPERATION	1 264 000 €	100 %	

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

APPROUVE la construction d'un nouveau site de Déchetterie située sur la commune de Frangy.
S'ENGAGE à lancer les travaux dans l'année 2019
AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat (DETR)
AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation des travaux et à prendre toute disposition pour mener à bien le projet

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 22/11/2018

Reçu en préfecture le 22/11/2018

Affiché le



ID : 074-200070852-20181113-CC_221_2018-DE